

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze décembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Thierry NIGAY, Maire.

Etaient présents : Nadine CLOZEL - Maurice DEGOUT - Véronique DEL BIANCO - Thierry NIGAY - Christophe PEGON - Renaud ROUSSEAU - Valérie FOUCTEAU - Sébastien RECORBET

Absents : Noémie ZAREBA - Stéphanie DA SILVA - Yann MAYENSON

Absents excusés : Roger DELORME - Vincent LIEUTARD

Secrétaire de séance : Valérie FOUCTEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente.

1°) VERSEMENT COMPLÉMENTAIRE COTISATION SIVOM :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter la cotisation annuelle du SIVOM afin de couvrir la totalité des travaux effectués en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de verser une cotisation complémentaire de 12 671.89€ au SIVOM.

2°) TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE ET ÉLECTRICITÉ 2023 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour l'année 2023 :

FIXE le tarif de la location de la salle polyvalente de la manière suivante :

- Application du tarif électricité du mois en cours
- Application des tarifs ci-dessous :
-

	COMMUNE	EXTERIEUR
Soirées dansantes, repas, mariages	170€	300€
2 ^{ème} jour	50€	50€
Lotos, concours de cartes	150€	260€
Repas des anciens	Gratuit	260€
Réunions, conférences, AG	150€	260€
Restaurateurs, traiteurs	260€	310€
Exposition culturelle à but non lucratif (2 jours maxi)	40€	120€
Associations caritatives	40€	40€
Associations de Chambilly	40€	/
Arbre de Noël	40€	40€
Expositions ventes	150€	160€
2 ^{ème} jour	50€	50€

3°) TARIF CONCESSIONS CIMETIÈRE 2023 :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants en 2023 :
 Concessions trentenaires 1 m² 2 m² et 4 m² 175 €/m²
 Concessions temporaires 75 €/m²

4°) TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2023 :

Le Maire propose de maintenir la redevance assainissement au même tarif qu'en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour l'année 2023 :

ACCEPTÉ de maintenir la part fixe à 50 € par an

DECIDE de maintenir à 1,30 € le tarif du m³ d'eau consommé

DECIDE d'appliquer le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte notifié par l'agence de l'eau et fixé à 0.160€/m³ pour 2023.

5°) CONVENTION POUR LA CONTRIBUTION AUX FRAIS SCOLAIRES DE L'ÉCOLE DE MARCIGNY :

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Marcigny en date du 28 novembre 2022 relative à l'établissement de conventions entre la commune de MARCIGNY et les communes membres, pour l'encaissement des frais scolaires,

CONSIDERANT qu'un état nominatif des élèves accueillis par commune sera établi chaque début d'année scolaire,

CONSIDERANT que la contribution financière des communes est établie à hauteur de 690€ / élève pour l'année scolaire 2022/2023,

CONSIDERANT que la convention est valable pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** la contribution financière de la commune de Chambilly aux frais scolaires de l'école de Marcigny.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la commune de Marcigny.

6°) PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS 2023 :

Le Maire rappelle que depuis 2012 les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité aux cotisations pour le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie ou d'accident. Le Maire propose de reconduire cette participation.

VU la délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2012 instituant la participation financière de la commune à la protection sociale des agents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser en 2023 une participation mensuelle aux agents de la collectivité souscrivant à la Garantie Maintien de salaire de la manière suivante :

	Montant mensuel de la participation employeur
BORDE Anne-Lise	33.02 €
NIEDZIELA Alain	43.88 €

7°) INDEMNITÉS ÉLECTIONS :

En raison du surcroît de travail engendré par l'organisation des élections Présidentielles et Législatives pour le personnel communal, une indemnité de 332.62€ a été accordée à la commune. Le Maire propose de répartir cette somme aux employés communaux concernés.

Ainsi, le Maire propose de verser à Mme BORDE et M. NIEDZIELA une indemnité d'un montant total de 332.62€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE d'attribuer respectivement à Mme BORDE et M. NIEDZIELA une indemnité d'élections d'un montant de 166.31€.

8°) INTERRUPTIONS NOCTURNES ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Le Maire rappelle au conseil municipal que des coupures nocturnes de l'éclairage public ont été mises en place depuis 2009 de 23 heures à 5 heures du matin afin de réaliser des économies d'énergie.

CONSIDÉRANT les directives gouvernementales pour inciter les communes à réduire leur consommation d'énergie,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de réaliser des coupures nocturnes de l'éclairage public à compter du 15 septembre 2022 de 22 heures à 6 heures.

9°) BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE À M. NIEDZIELA Alain :

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un bail de location du logement situé au-dessus de l'école à M. NIEDZIELA Alain,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le montant du loyer et les conditions de sa révision annuelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de louer le logement de l'école à M. NIEDZIELA Alain pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} décembre 2022.

DECIDE de fixer le loyer à 300€ mensuel et de demander une avance de charges de 10€/mois pour le recouvrement des frais d'abonnement du compteur de gaz.

DECIDE de consigner les conditions de location dans un bail établi en deux exemplaires.

INFORMATIONS / DÉBAT

• PROJET D'AMÉNAGEMENT AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE :

Le Maire présente les propositions du cabinet Réalités pour l'aménagement de l'avenue Général de Gaulle. L'une comprend l'insertion de places de stationnement seules, l'autre l'insertion de chicanes agrémentées d'un embellissement végétal.

Le Maire propose d'organiser une réunion publique pour consulter la population dans la réalisation de ce projet lors de la cérémonie des vœux du ...

INSTALLATION D'UNE ENTREPRISE :

Renseignements pris auprès du propriétaire du terrain, celui-ci est prêt à vendre tout ou partie du terrain.

Pour la sortie sur la départementale, si la parcelle est enclavée, la DRi ne peut pas s'opposer à la création d'une sortie sur la D989. Or, l'accès peut se faire par VC route de Céron, et donc la jonction avec la départementale par le plateau traversant. Ce carrefour est dangereux par manque de visibilité surtout pour des gros engins. Il faudra argumenter pour obtenir une sortie directe sur la D 989. Nous sommes en agglomération, ce sera moins compliqué.

Doit-on privilégier l'implantation de l'entreprise sur une zone artisanale communautaire ? j'ai évoqué cette question en réunion de Bureau (tous les Maires présents), les avis sont partagés, donc la décision nous revient.

L'implantation d'une maison proche de l'entreprise est délicate. Cela peut être contourné en créant un logement de fonction dans le bâtiment de l'entreprise. Construire une maison sur ce terrain, est délicat aussi pour nous, si nous voulons un urbanisme cohérent. Admettons que l'entreprise coule, nous nous retrouvons avec une maison au milieu des entreprises !

Le conseil municipal préconise de demander aux pétitionnaires de préciser leur projet pour connaître l'implantation des bâtiments.

- 5 000 à 10 000 vélos à Chambilly, le 22 juillet 2024 :

En juillet 2024, Roanne accueillera la 85^{ème} semaine fédérale internationale de cyclotourisme. Le 22 juillet 2024, divers circuits entre Roanne et Digoin feront découvrir notre territoire. Les organisateurs nous ont contacté pour que Chambilly soit point d'accueil. Le village sera, si vous le voulez bien, pour une journée, le rendez-vous de 5 000 voire 10 000 cyclotouristes. Il faudra mettre à disposition le stade de foot et la salle des fêtes. La fédération est rôdée à ce genre d'exercice, ils souhaitent votre accord avant d'envisager l'organisation de cette journée.

- PERMIS DE CONSTRUIRE BERRAUD :

Le projet ayant fait l'unanimité lors du dernier conseil, j'ai encouragé le propriétaire a déposé le permis, ce qui a été fait cette semaine. La maison vouée à la destruction empiète sur la voirie, une fois le projet terminé, nous verrons avec le propriétaire pour réaligner correctement la voirie.

- AGROPHOTOVOLTAÏSME :

Imaginez des champs photovoltaïques avec des vaches qui pâturent dessous. L'objectif est de conserver les terres agricoles pour nourrir la population qui augmente et produire de l'énergie décarbonée pour lutter contre le réchauffement climatique. C'est aussi une diversification pour les agriculteurs et une revalorisation des terres pour les propriétaires. Chambilly est ciblée par les promoteurs car nous sommes une région de bocage, sans trop de cultures, ni enjeux patrimoniaux ou touristiques forts et le village est proche de la station de raccordement de Marcigny.

Un parc agri-solaire avec pâturage bovin, n'existe pas en France. La loi va privilégier ce système, nous sommes démarchés régulièrement.

Concrètement, la société définit un périmètre pour installer des panneaux, sans tenir compte des propriétaires ou locataires des terrains. La société a alors besoin d'un accord de principe du conseil municipal, avant les premières démarches. Une étude de faisabilité est réalisée, il faut 4 ans pour installer un champ photovoltaïque.

Les retombées fiscales pour la commune : environ 40 000 euros/an pour 30ha exploités et 40 000 euros forfaitaire de taxe d'aménagement.

Les particuliers peuvent investir dans ce projet local, par le biais d'un financement participatif.

- PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL :

Le Plan Climat Air Energie Territorial est obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. Néanmoins, avec la CC Semur et la CC La Clayette Chauffailles, nous avons embauché Mme Laura Gouillon comme stagiaire en deuxième année de Master environnement. Je vous invite à prendre connaissance de son premier diagnostic du territoire.

QUESTIONS DIVERSES

S. RECORBET :

- Quelqu'un m'a soumis l'idée de créer une maison d'assistants maternels dans le bâtiment de l'ancien restaurant appartenant à Mme THERET.

Le Maire : la compétence petite enfance est détenue par la communauté de communes de Marcigny. Ce serait un projet très onéreux en raison du respect des normes en vigueur et difficile à équilibrer budgétairement : les subventions ne seraient pas suffisantes.

N. CLOZEL :

- Dans le cadre des nouvelles consignes de tri en vigueur au 1^{er} janvier 2023, y aura-t-il plus de Points d'Apport Volontaires ?

Le Maire : ils seront vidés plus souvent dans un premier temps, Un appel d'offres sera lancé pour renouveler le parc des PAV ; ils seront de plus grande taille.

C. PEGON :

Doit-on faire faire les bordures au cimetière avant que le mur soit refait ?

Le Maire : il vaut mieux attendre.

Séance close à 21h46.